

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CL35

présenté par

Mme Lazaar, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires sociales, Mme Wonner, M. Pietraszewski, Mme Bagarry, M. Belhaddad, M. Borowczyk, Mme Brocard, M. Chiche, Mme Cloarec-Le Nabour, M. Da Silva, M. Marc Delatte, Mme Dufeu, Mme Fabre, Mme Fontaine-Domeizel, Mme Gaillot, Mme Granjus, Mme Grandjean, Mme Iborra, Mme Janvier, Mme Khattabi, M. Laabid, Mme Lecocq, M. Maillard, M. Mesnier, M. Michels, Mme Valérie Petit, Mme Pitollat, Mme Robert, Mme Romeiro Dias, M. Taché, Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Taquet, M. Touraine, Mme Toutut-Picard, M. Véran, Mme Vidal, Mme Vignon et M. Ferrand

-----

### AVANT L'ARTICLE 20

Au début de l'intitulé du titre III, substituer aux mots :

« Améliorer les conditions d'intégration et d'accueil »,

les mots :

« Accompagner efficacement l'intégration et l'accueil ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier l'intitulé du titre III afin d'inscrire la nécessité d'instituer un suivi et un accompagnement de l'étranger en situation régulière et insérer une dimension de recherche d'efficacité dans les procédures d'accueil et d'intégration.